



# Cerema

Direction technique Territoires et ville

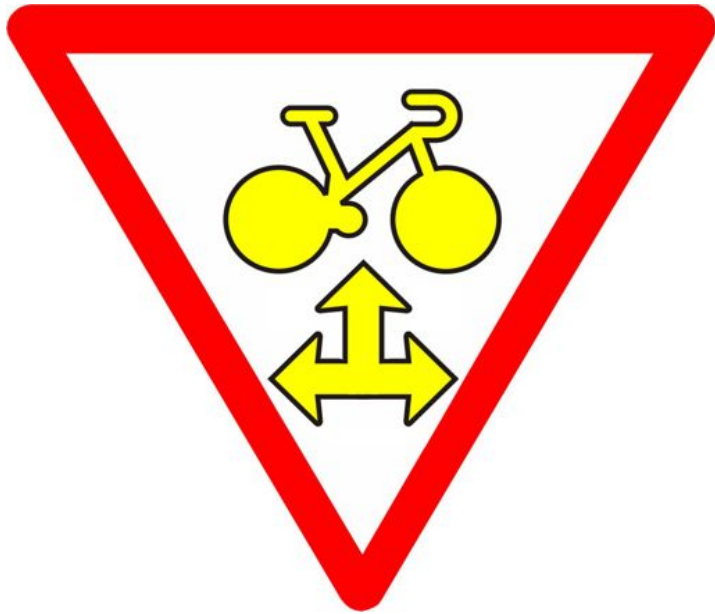
## Améliorer la circulation des cyclistes et des piétons

Zoom sur 4 évolutions réglementaires de 2015

Thomas Jouannot CEREMA/Territoires et Ville

Paris, 16 mars 2016

## Cédez-le-passage cycliste au feu rouge



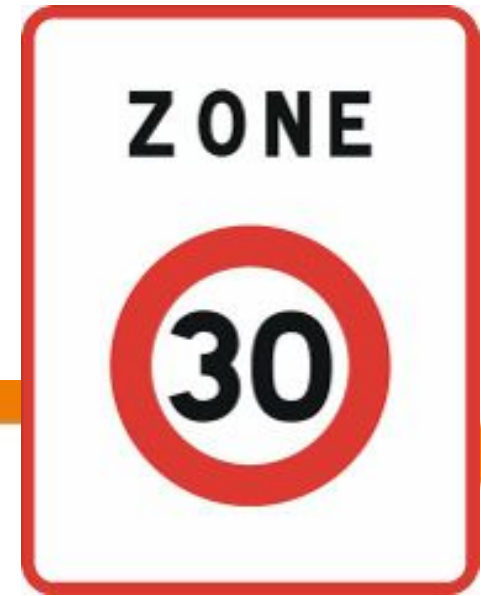
## Trajectoires matérialisées pour les cycles



## Sanction pour arrêt/stationnement sur trottoirs et aménagements cyclables



## Ville à 30: sécurisation juridique



Cédez-le-passage cycliste au feu  
rouge : nouvelles directions, nouveaux  
supports

A quoi servent les feux de circulation ?

# POLICE NOTICE.

## STREET CROSSING SIGNALS. BRIDGE STREET, NEW PALACE YARD.

### CAUTION.



### STOP.

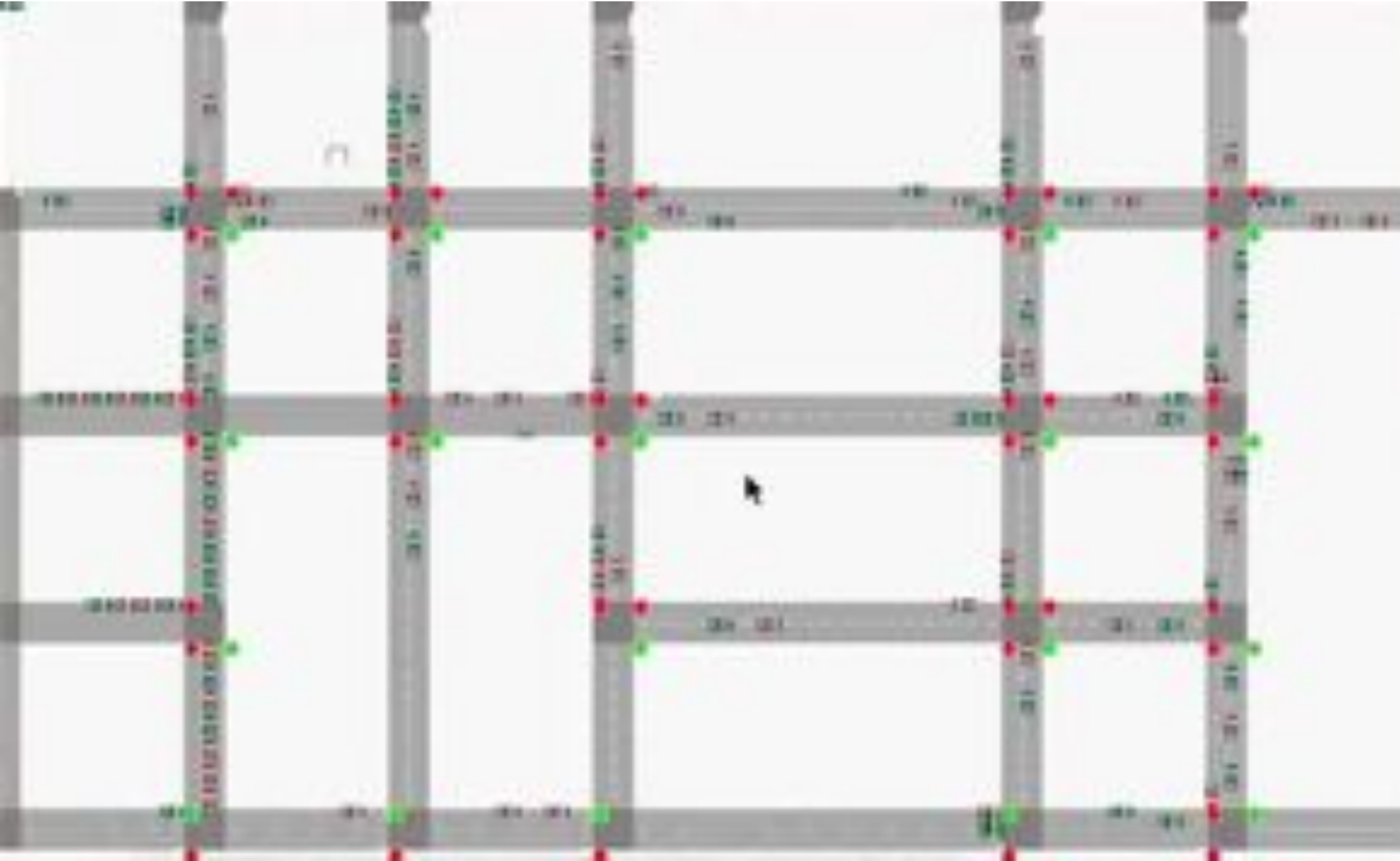


By the Signal "CAUTION," all persons in charge of Vehicles and Horses are warned to pass over the Crossing with care, and due regard to the safety of Foot Passengers.

The Signal "STOP," will only be displayed when it is necessary that Vehicles and Horses shall be actually stopped on each side of the Crossing, to allow the passage of Persons on Foot; notice being thus given to all persons in charge of Vehicles and Horses to stop clear of the Crossing.

**RICHARD MAYNE,**

*Commissioner of Police of the Metropolis.*



# Un problème de vocabulaire ?

«Courant : ensemble de *mouvements* directionnels de même origine et admis au cours d'une même *phase* de circulation»

# Un problème de vocabulaire ?

«Phase : période durant laquelle plusieurs ***courants*** sont admis dans le carrefour»

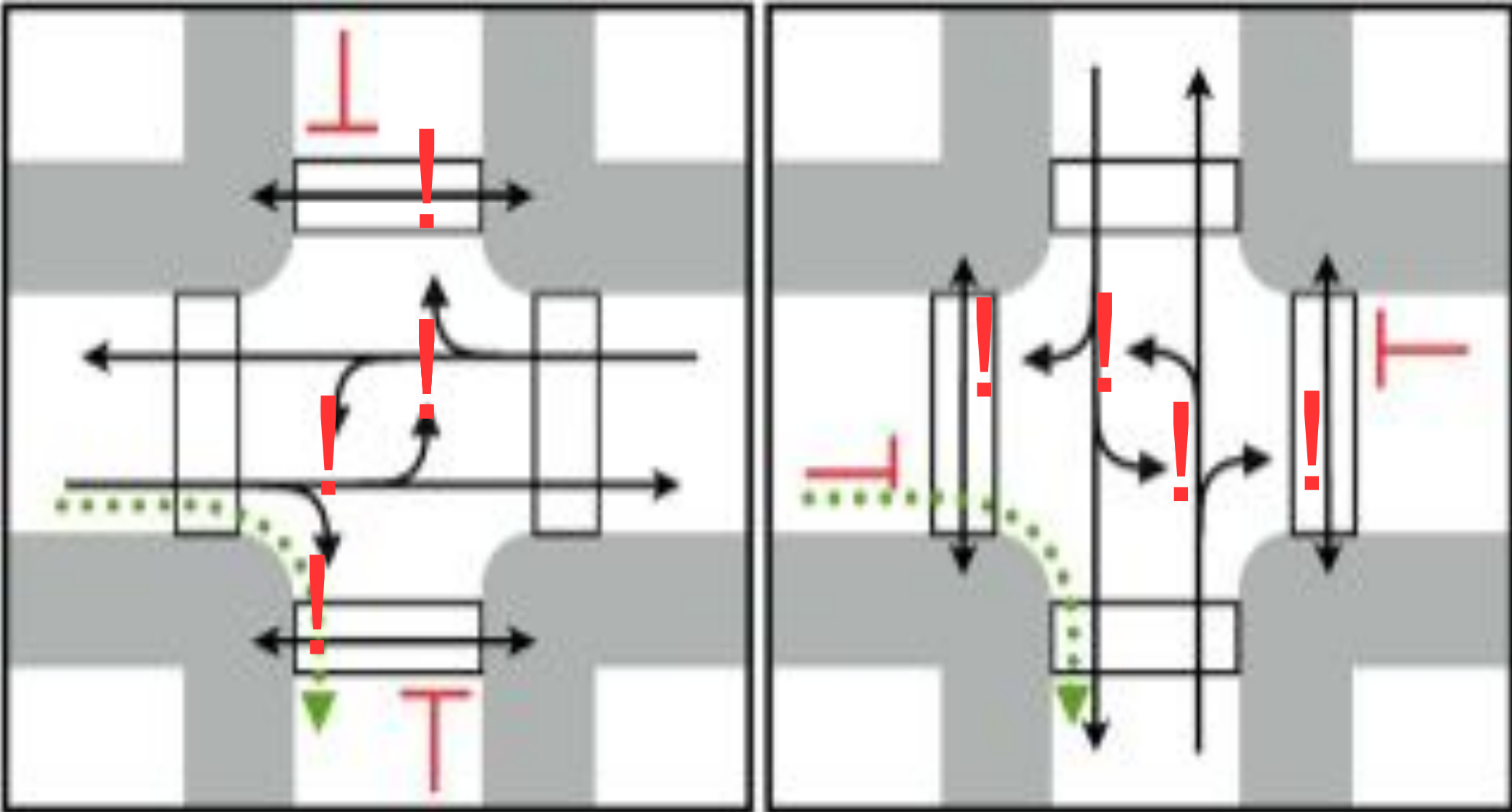


# Un problème de vocabulaire ?

« Cycle : enchaînement de différentes *phases* »

# Un problème de vocabulaire ?

« **Conflit** : croisement de deux mouvements, de véhicules ou de piétons »



Un carrefour à feux à deux phases génère beaucoup de « conflits »

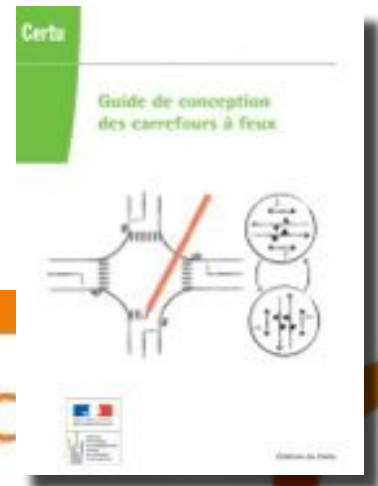
Un problème de vocabulaire ?

Supprimer les conflits = supprimer les dangers ?

# Un problème de vocabulaire ?

Supprimer les « conflits » = supprimer les dangers ?

Non, tout particulièrement lorsqu'on s'intéresse à la sécurité des modes actifs



Pourquoi une mesure spécifique pour les cyclistes ?



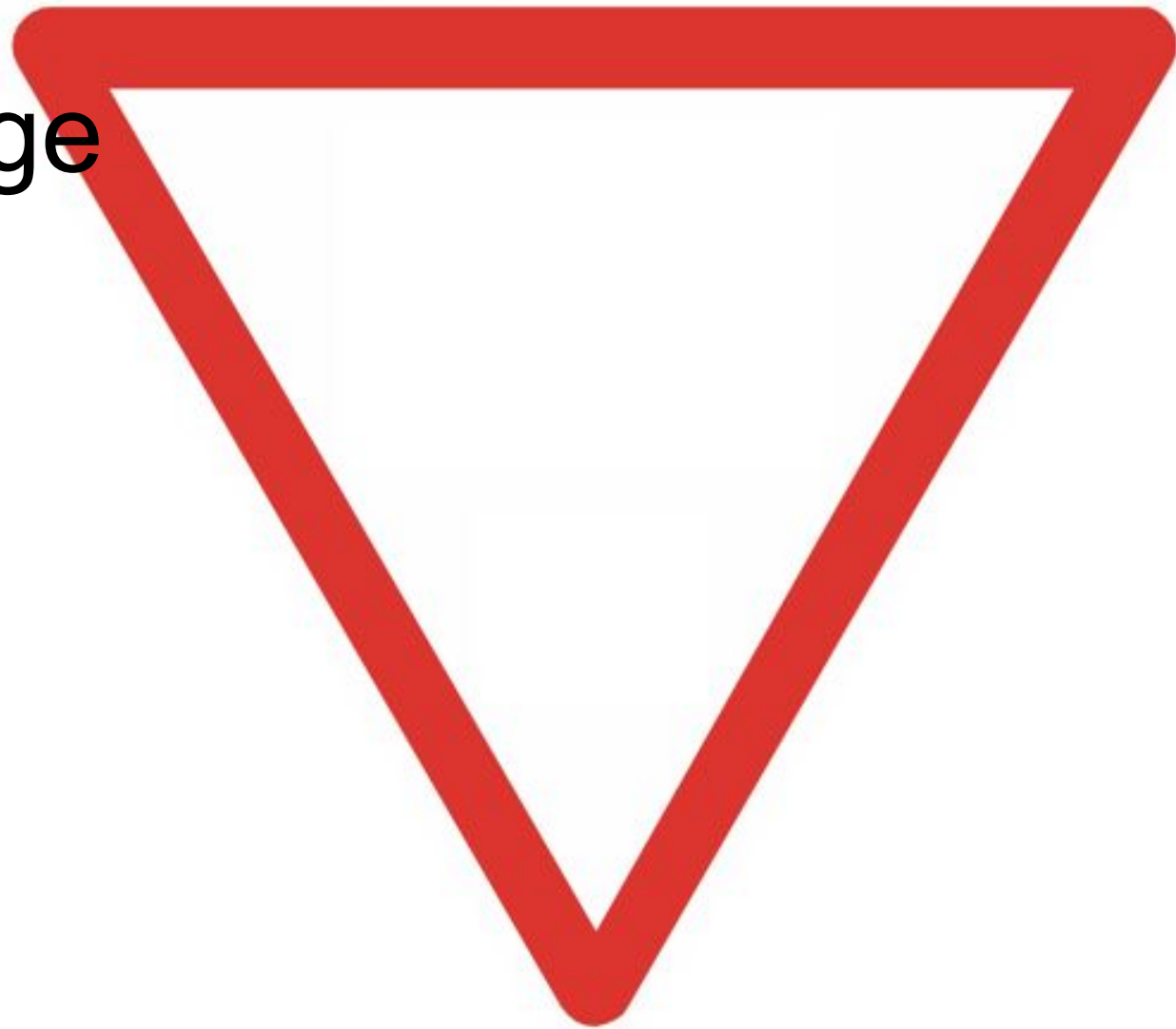
# Quel fonctionnement ?



# Cédez-le-passage cycliste au feu rouge : comment l'expliquer ?

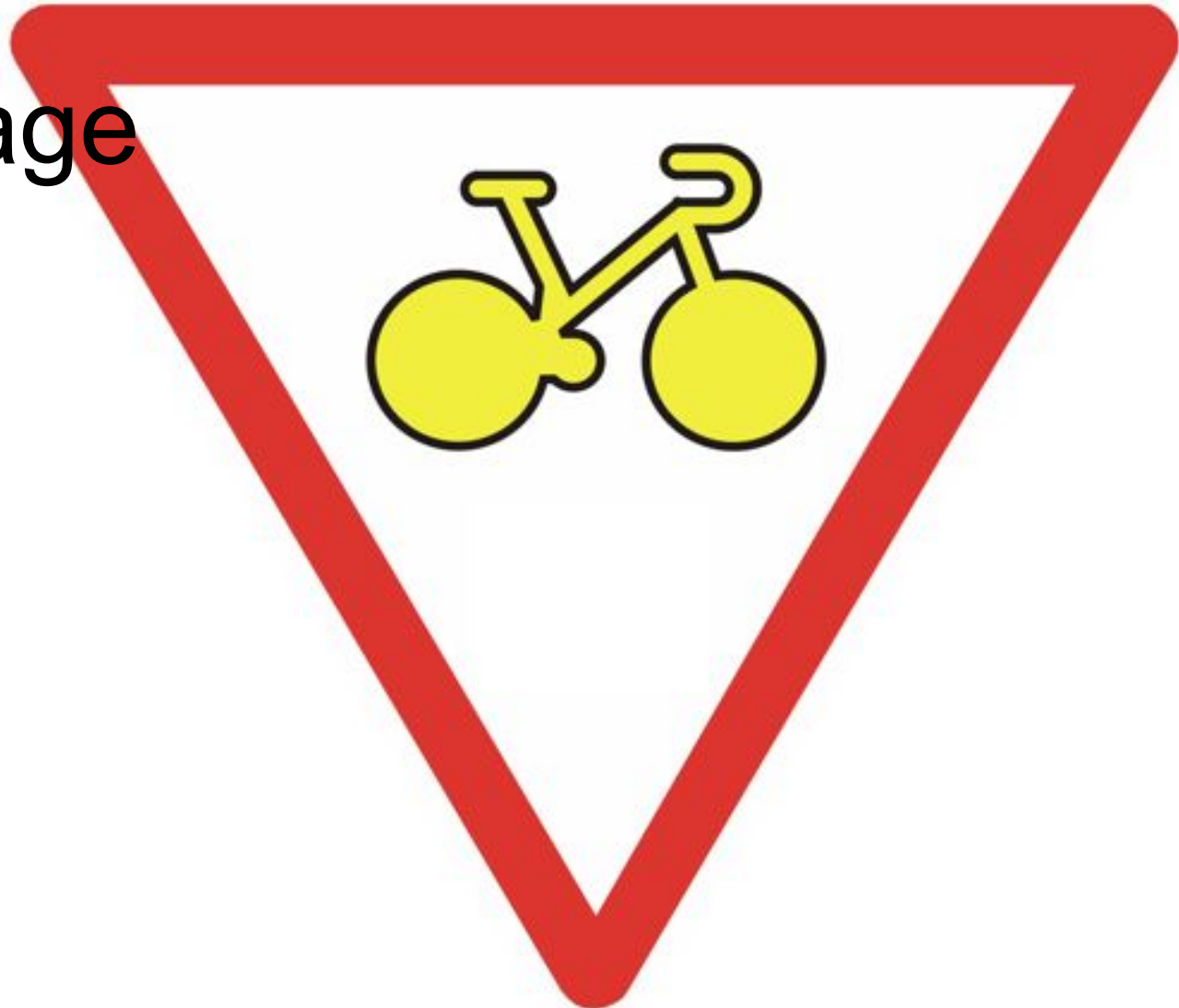


Cédez-le-passage



Cédez-le-passage

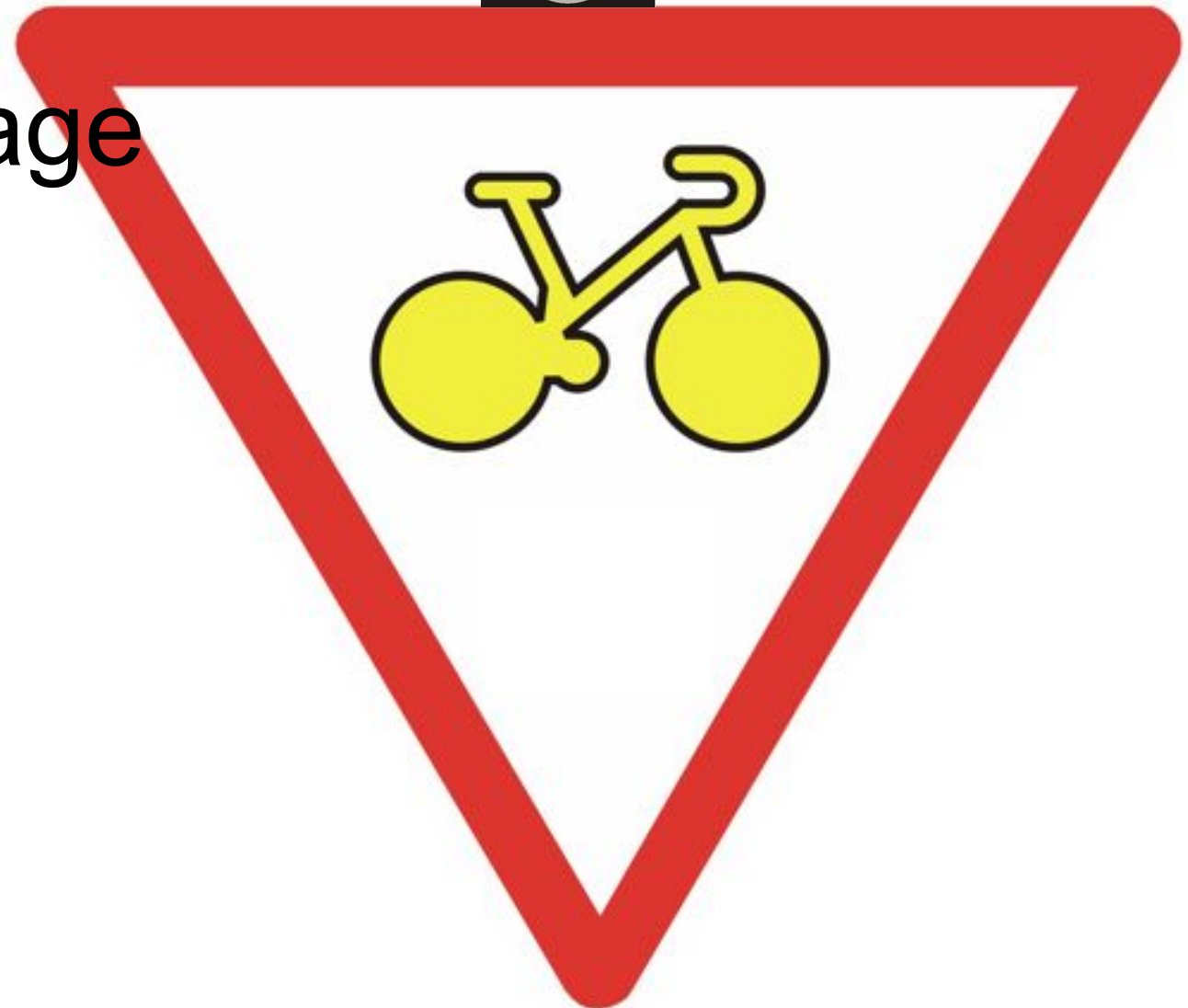
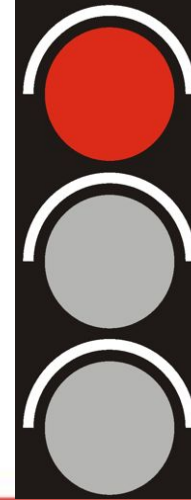
Cycliste



Cédez-le-passage

Cycliste



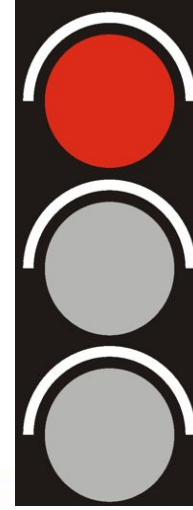


Cédez-le-passage

Cycliste

Au feu rouge

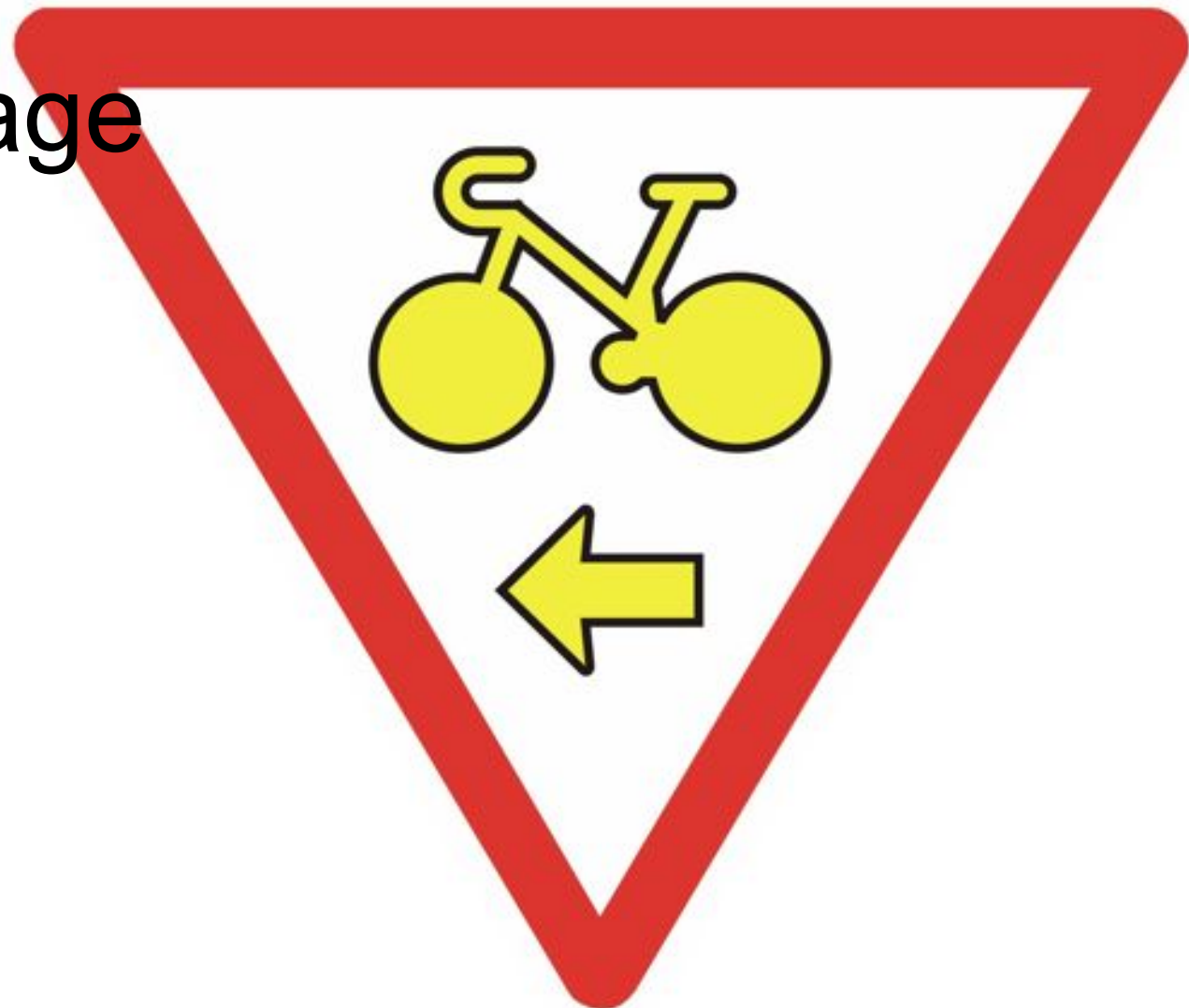


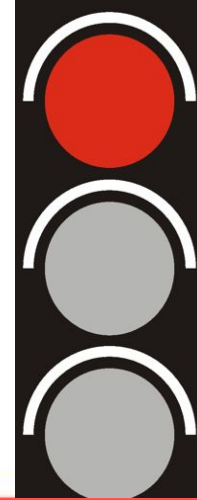


Cédez-le-passage

Cycliste

Au feu rouge



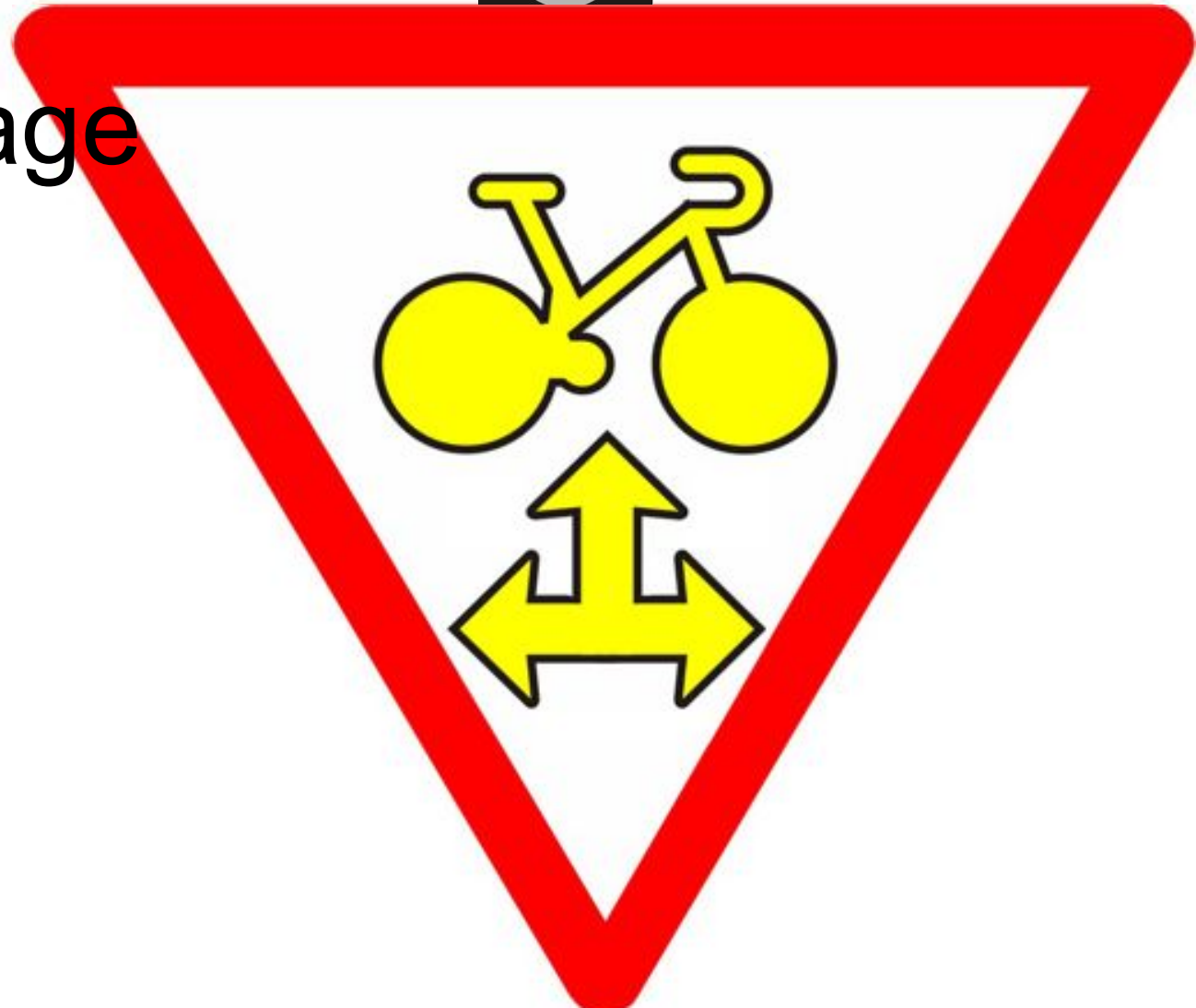


Cédez-le-passage

Cycliste

Au feu rouge

---



# Cédez-le-passage cycliste aux feux

- **2012 : tourne-à-droite et tout droit en carrefour en T**

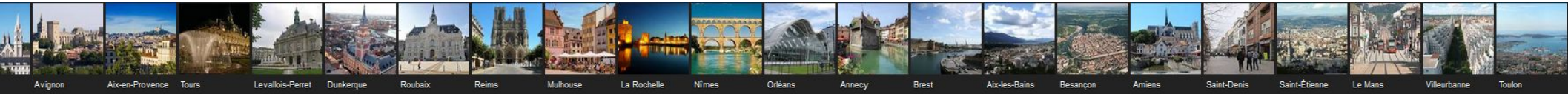


# Déploiement du dispositif





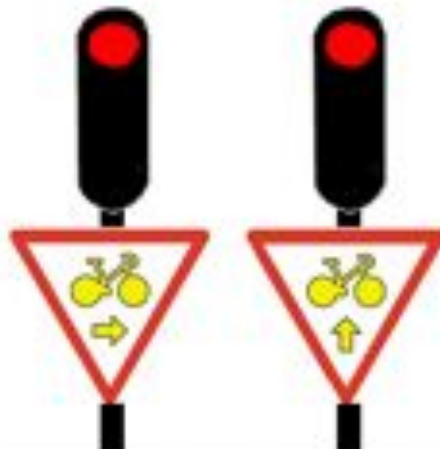
# Plus de 100 villes



**2 500 intersections**



**8 000 Panonceaux**



# Communication

**EVAD** La ville à vélo  
**Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise**  
 L'ASSOCIATION DES CYCLISTES URBAINS DU GRAND DIJON - Membre de la FUB

EVAD ? Contact Adhérer Adhérer EN LIGNE Galette Facebook Twitter LG Bullette +++

**Sommaire**

- Contacts et adhésion
- Actualités
- Fiches observations 2016
- Le vélo et l'ENTREPRISE
- Les balades urbaines
- EVAD et les institutions
- Le courrier des lecteurs
- Le coin de l'adhérent
- Vélo-école
- Le vélo en pratique
- Alertes "vélo volé" !
- Dossiers
  - Aménagements de voirie
  - Du code de la route au code de la rue
  - L'alter-mobilité
  - Accidentologie
  - Ecomobilité scolaire
  - Quelques liens utiles
  - Les bons plans d'EVAD

Liens

à vélo, une DIFFICULTÉ ?  
 un SOUMAS ? DITES-LE à EVAD!

**BICYCODE**  
 Le langage des vélos

Accueil > Dossiers > Du code de la route au code de la rue > Le « cédez le passage cycliste » en 10 questions

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur cette nouvelle signalisation

**Le « cédez le passage cycliste » en 10 questions**

et bien sûr... 10 réponses !

vendredi 7 juin 2013

Depuis le 1er juin 2013, les dijonnais peuvent apercevoir de bizarres petits panneaux posés sur certains feux. Certains s'interrogent...



**BORDEAUX** Quartiers Plans

Bordeaux et vous Pratique Découvrir et sortir Entreprendre Bordeaux p

Selectionner une langue

Pratique

- La Mairie
- Le CCAS
- Démarches et formalités
- Vie associative
- Aide et entraide
- Santé
- Propreté
- Logement
- Déplacement et stationnement
  - En voiture
  - A moto / en scooter
  - En véhicule professionnel
  - Stationnement
  - En transports en commun
  - A vélo

Accueil > Pratique > Déplacement et stationnement > A vélo

**Cédez-le-passage cycliste au feu**

Le "tourne à droite", testé à Bordeaux puis adopté dans toute la France, est désormais appelé "Cédez-le-passage cycliste au feu".

Mesure phare issue du code de la rue de Bordeaux et testé à partir de mai 2009 sur 7 carrefours de la ville, le "tourne à droite" au feu rouge pour les cyclistes, a été généralisé à tout le territoire français et intégré officiellement au code de la route (Décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 portant diverses mesures de sécurité routière).

Le Journal Officiel a publié le 27 janvier 2012 l'arrêté qui détaille la nouvelle signalisation : un feu jaune clignotant ou bien un panneau triangulaire avec un vélo et une flèche à droite. Un autre panneau, avec une flèche vers le haut, autorise à aller tout droit malgré le feu rouge.



**Cédez-le-passage cycliste au feu**  
 Autorisation de tourner à droite  
 (ou d'aller tout droit) au feu rouge,  
 en cédant le passage aux autres usagers

Le nouveau  
**Cédez-le-passage**  
 pour les cyclistes au feu rouge

**CIRCULER MALIN ET PLUS RESPONSABLE**



## Généralisation des cédez-le-passage cyclistes au feu rouge à Paris

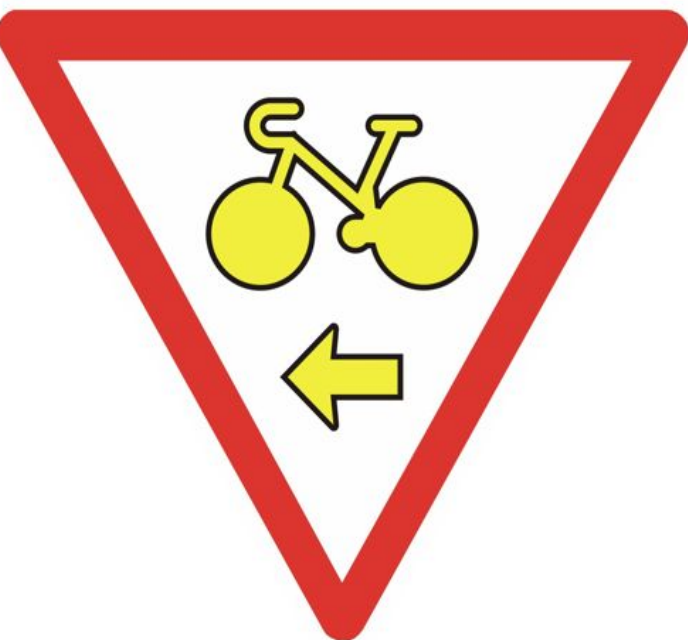
La possibilité pour les cyclistes de ne pas respecter les feux rouges à certaines conditions sera progressivement généralisée à Paris à partir de mi-juillet, a appris l'AFP le 13 juillet 2015 auprès de la mairie de Paris.



**I STRASBOURG.**  
 I Bike Strasbourg, la culture vélo à Strasbourg...

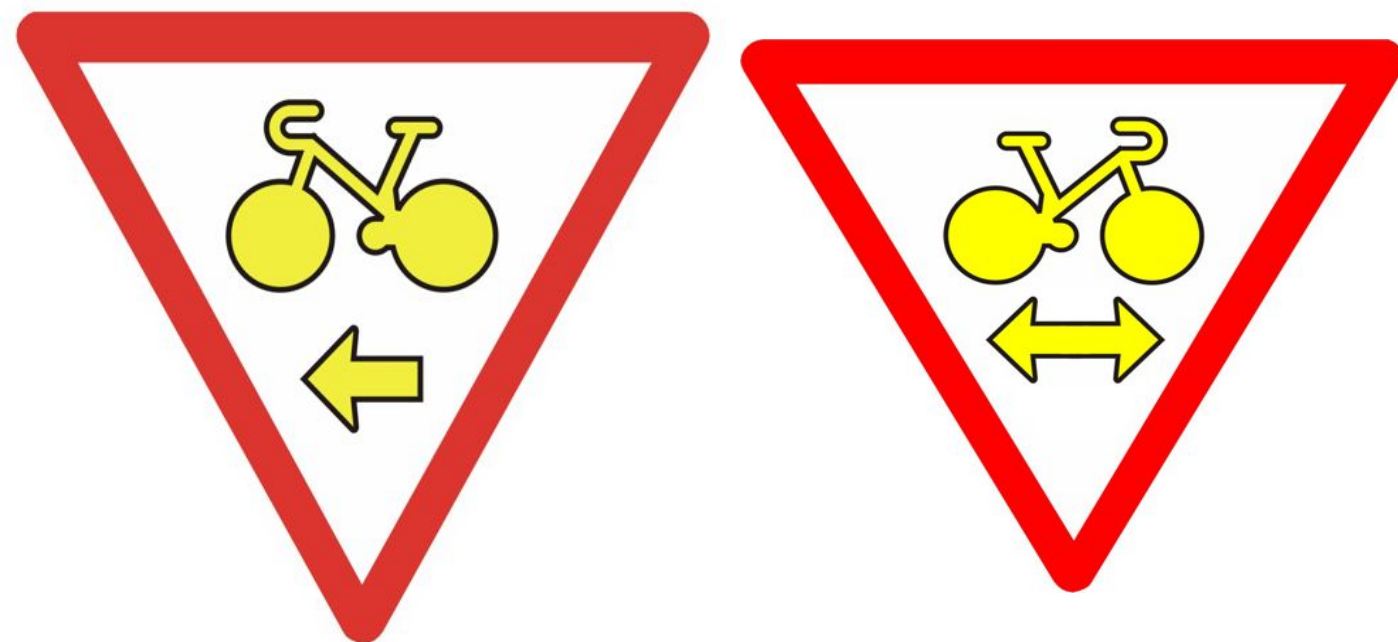
# Cédez-le-passage cycliste au feu

- **2015 : nouveaux mouvements**



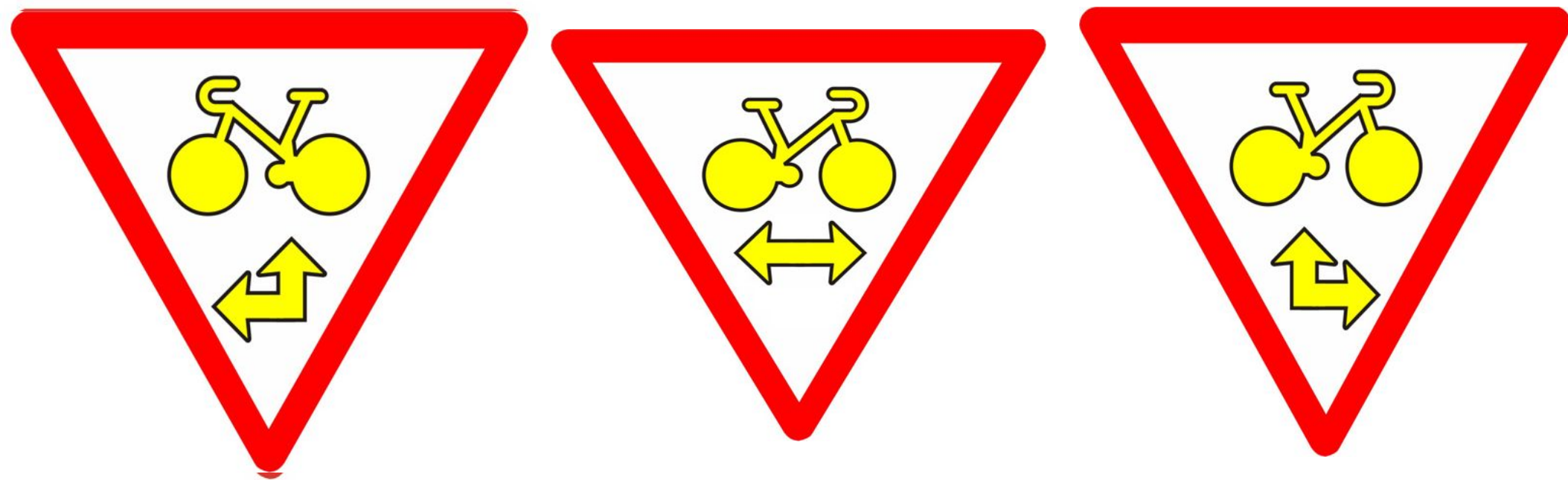
# Cédez-le-passage cycliste au feu

- **2015 : nouveaux mouvements**



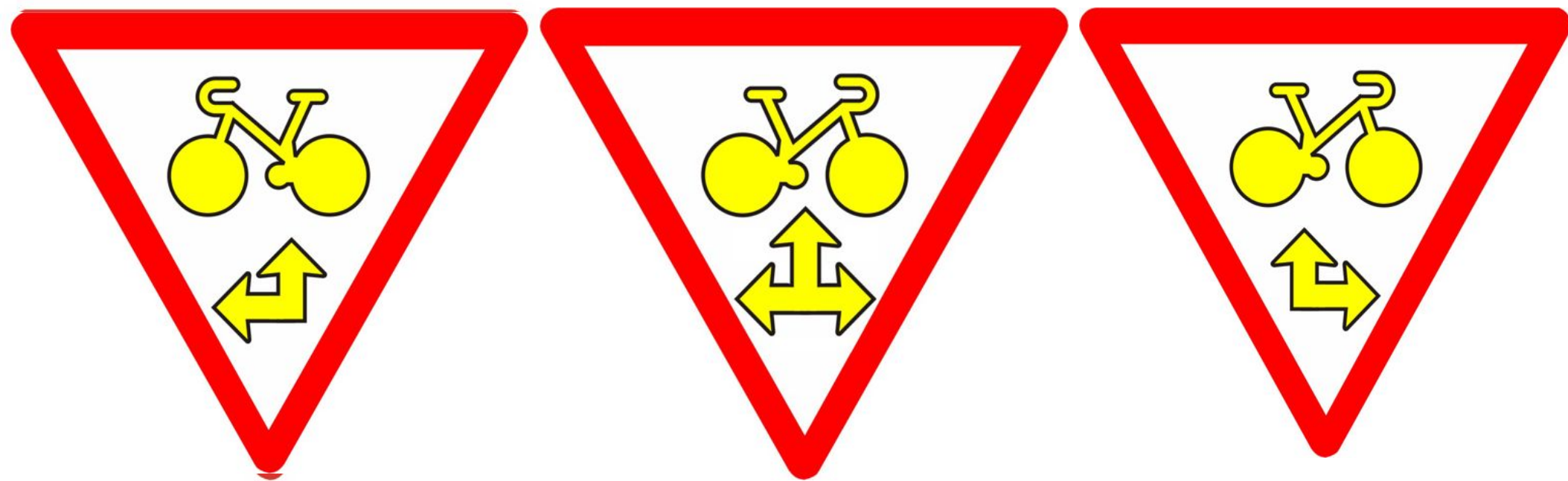
# Cédez-le-passage cycliste au feu

- 2015 : nouveaux mouvements



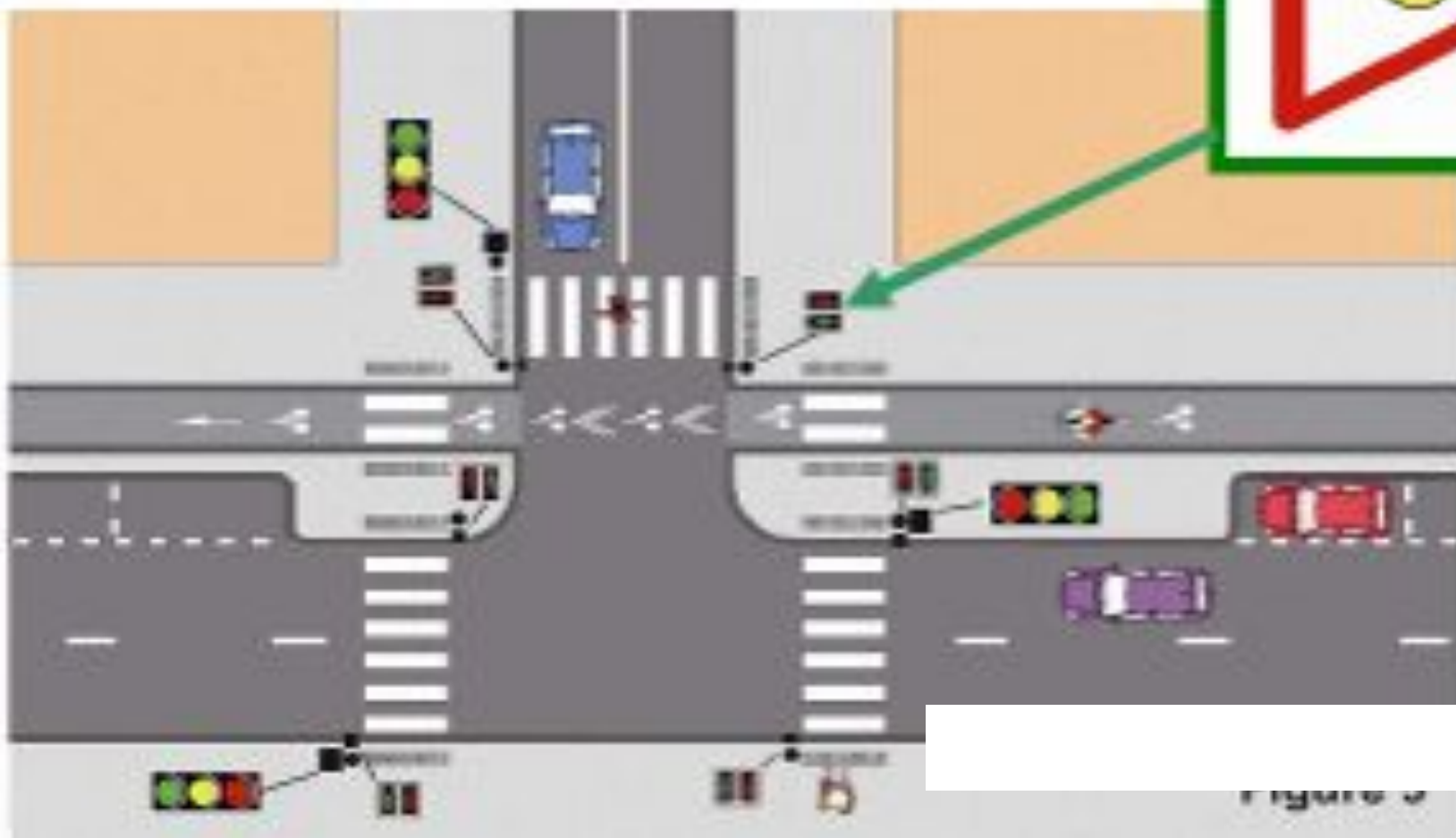
# Cédez-le-passage cycliste au feu

- 2015 : nouveaux mouvements



# Cédez-le-passage cycliste au feu

- 2015 extension du domaine d'emploi du Cédés le passage cycliste aux feux bicolores



# Cédez-le-passage cycliste au feu

- extension du domaine d'emploi du Cédés le passage cycliste au feu : **feux modaux**





# Pour en savoir plus

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



Mieux partager l'espace public : les règles évoluent !

## Extension du domaine d'emploi du "cédez-le-passage cycliste au feu rouge"

Arrêté du 23 septembre 2015 relatif à la modification de la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives

Département, province, région et pays de la Loire, l'Agence de services et de paiement, pour le donner en pleine connaissance de son contenu, et en vertu de son pouvoir de police, en vue de favoriser les mobilités actives.

Plan d'actions pour les mobilités actives



### Qu'est-ce que le cède-le-passage cycliste au feu rouge ?

Déjà existant depuis 2013, le « cède-le-passage cycliste au feu rouge » fait partie des outils permettant de faciliter la circulation des cyclistes.

Cette signalisation, apposée sous certains feux, permet aux cyclistes de franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt sans réserve de céder le passage à tous les usagers, en particulier les piétons, lorsqu'il est du feu « vert ».

Le feu rouge devient un cède-le-passage pour les cyclistes pour les directions indiquées par le panneau.

Cette signalisation est composée de panneaux (panneaux placés sous un feu) ou de feux jaunes réglementés qui représentent une situation de cède-le-passage par une ou des flèches ou les directions autorisées.

Les feux prioritaires à la mise en place de cette mesure de circulation, qui relèvent de l'autorité investie du pouvoir de police, doivent toujours être mis à profit pour s'adapter sur la pertinence du choix de l'apposition par feu du panneau ou de la flèche piétons.

Fiche n° 13 - Février 2016

# Trajectoires matérialisées pour les cycles









# Pour en savoir plus

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



*Mieux partager l'espace public : les règles évoluent !*

L'objet de présente fiche est d'expliquer les conditions d'application de la réglementation relative à la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives.

## Marquage des trajectoires matérialisées pour les cycles

Arrêté du 23 septembre 2015 relatif à la modification de la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives

Le concept de trajectoire matérialisée pour les cycles a été introduit dans le code de la route par le décret du 2 juillet 2015. Il donne la possibilité aux gestionnaires de voir s'installer au sol une trajectoire matérialisée au cycle. Dans la très grande majorité des cas, la présence de cette trajectoire ne signifie aucune contrainte supplémentaire pour les usagers.

L'introduction de ce concept est motivée par des nouvelles possibilités de marquage au sol définies dans l'arrêté du 23 septembre. Cette fiche se propose de donner des indications d'utilisation de chaque type de marquage.

### Quelle base réglementaire ? Pourquoi une telle mesure ?

L'arrêté du 23 septembre 2015 modifie l'arrêté relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle

sur la signalisation routière afin de rendre possible la matérialisation des trajectoires pour les cycles.

#### Arrêté relatif à la signalisation des routes et autoroutes, article 6(3°) (extra)

- « Marques relatives aux trajectoires des cyclistes ; elles sont constituées des éléments suivants :
  - de figures représentant un cycliste ; ou
  - de double chevrons ; ou
  - de flèches ; ou
  - de numéros d'itinéraire ; ou
  - d'une combinaison de ces éléments ; »

#### Instruction interministérielle sur la signalisation routière, article 116-1-C (extra)

- « Sur toutes les chaussées, en section courante comme en carrefour, notamment en configuration de passage pour piétons, l'utilisation, dans le sens de circulation des cyclistes, de doubles chevrons ou de figures ou de flèches ou d'une association de ces éléments, est possible pour matérialiser une trajectoire à l'intention des cyclistes. »

Plan d'actions pour les mobilités actives

Fiche n° 14 - Mars 2016

# Création du stationnement « très gênant »



# Améliorer le respect des aménagements modes actifs

*Création du « très gênant » à 135 euros*





Textual information accompanying the small image on the left.

100% STRASBOURG

Main vertical text column on the left side of the page.

Additional vertical text at the bottom left of the page.

Actualités

# Place nette sur les voies cyclables

Strasbourg. Les services de la voirie ont effectué une campagne de nettoyage des voies cyclables de la ville de Strasbourg. Les agents ont travaillé sur les voies cyclables de la ville de Strasbourg, en particulier sur les voies de la zone piétonne et des zones piétonnes.



U

Les services de la voirie ont effectué une campagne de nettoyage des voies cyclables de la ville de Strasbourg.

Les agents ont travaillé sur les voies cyclables de la ville de Strasbourg, en particulier sur les voies de la zone piétonne et des zones piétonnes.

Les services de la voirie ont effectué une campagne de nettoyage des voies cyclables de la ville de Strasbourg.

170



# Sécurisation juridique de la ville à 30



erema

ue Territoires et ville

# Grenoble



# Grenoble



## Diffusion

The map of France is divided into several regions, each with a specific technical referent for cycling diffusion. The referents are listed below:

- Julien Laroche** (02 34 54 52 72)
- Alise Philpott** (01 46 38 81 88)
- Bernard Dubouché** (01 20 49 02 31)
- François Tourné** (01 87 20 45 54)
- Olivier Abruzzese** (02 43 12 02 10)
- à définir**
- Thomas Jouanolh** (04 72 74 58 50)
- Chambres techniques Territoires et villes**
- Jacques Pignat** (02 58 70 64 22)
- Jéline Cassagnac** (04 87 23 66 44)
- Coordination interrégionale pour le développement de l'usage de vélo**
- CEUV Pierre Toulouse** (01 40 81 12 38)



Direction technique Territoires et ville

Merci de votre attention

[thomas.jouannot@cerema.fr](mailto:thomas.jouannot@cerema.fr)